

Le SNUipp-FSU interpelle

Jean-Luc MELENCHON

1) La baisse des effectifs au sein de toutes les classes est plébiscitée comme efficace à 99% pour améliorer les apprentissages des élèves et l'inclusion au sein de l'école.

Quel plan de recrutement et de construction de bâti scolaire allez-vous mettre en place au cours du prochain quinquennat pour permettre cette baisse ?

Nous comptons abaisser les effectifs par classe à 19 élèves en moyenne. Nous estimons qu'il est nécessaire pour cela d'ouvrir 100 000 nouvelles classes, dont 25 000 en pré-élémentaire et 25 000 en élémentaires. Pour atteindre cet objectif, nous recruterons d'ici la fin du quinquennat 160 000 enseignants, dont environ 60 000 dans le primaire.

Cela permettra d'atteindre un effectif moyen de 18 élèves en pré-élémentaire et 19 en élémentaire. Nous commencerons par créer des classes et des postes en pré-élémentaire et dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire.

Nous mettrons fin aux fermetures d'écoles, nous en rouvrirons là où elles ont été fermées.

Nous avons pour objectif de renforcer la voie professionnelle, d'en alléger les effectifs et de diversifier l'offre de formation. Pour cette raison nous construirons 300 lycées professionnels, maritimes et agricoles.

Nous estimons le coût de l'ensemble de ces mesures à 8,85 Mds d'euros par an en 2027.

2) La hausse des salaires est la mesure prioritaire pour améliorer la situation professionnelle des personnels, en plus de la titularisation comme fonctionnaire pour les AESH.

Quels moyens budgétaires allez-vous y consacrer et sur quelles perspectives de revalorisation des grilles salariales vous engagez-vous ?

Nous sommes convaincus de la nécessité de revaloriser les traitements des personnels : c'est indispensable pour reconnaître et valoriser leur engagement dans l'école publique. C'est aussi une mesure qui, accompagnée d'une nette amélioration des conditions de travail, permettra de faire face à la crise de recrutement.

Le traitement des personnels de l'Éducation nationale sera augmenté de 30 % en moyenne, dans un premier temps avec une augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice accompagnée de son dégel ; dans un second temps, nous

mettrons en place une négociation avec les organisations syndicales pour une refonte des grilles indiciaires.

Dans le cadre du chiffrage de l'ensemble des mesures de notre programme que nous avons effectué, nous estimons à 11 milliards d'euros par an environ le coût de cette revalorisation du traitement des personnels de l'Éducation nationale.

3) Le fonctionnement de l'école primaire est promis à un fort bouleversement, débuté avec la loi dite de « l'école de la confiance » et poursuivi avec la loi Rilhac. Pourtant les enseignant·es rejettent la mise en place d'un directeur·trice d'école comme « supérieur·e hiérarchique » à 85% et plébiscitent au contraire l'organisation actuelle de l'école avec le conseil des maître·s·ses animé par leur collègue directeur·trice « pair parmi ses pairs ».

Quelle organisation et fonctionnement de l'école promouvez-vous ?

Nous sommes favorables à une organisation qui repose sur la confiance en l'expertise des enseignant·es. Nous sommes hostiles à la mise en place de hiérarchies intermédiaires qui exercent un contrôle sur leur travail. Le rôle du directeur ou de la directrice doit être celui d'un animateur et il doit pour cela disposer d'une décharge suffisante pour lui permettre d'accomplir les tâches qui lui sont confiées. Nous proposons donc d'abroger la loi Rilhac pour restaurer le fonctionnement collégial dans le premier degré. Nous mettrons aussi fin aux dispositifs d'évaluation et de contrôle permanent qui se sont développés au cours du quinquennat passé.

4) L'inclusion est jugée comme mal prise en compte par l'institution scolaire (96% des enseignant·es, 73% des AESH et 53% des français·es). Plusieurs mesures sont plébiscitées par les personnels pour y remédier : allègement des effectifs mais aussi maintien des structures d'accueil spécialisées, recrutement d'enseignant·es spécialisés·es, véritable statut pour les personnels AESH, formation, matériel pédagogique adapté...

Comment allez-vous améliorer l'inclusion scolaire pour que l'école publique puisse permettre à tous les élèves, dans un cadre collectif, d'avoir les outils d'accès aux savoirs et à la culture commune ?

L'inclusion des enfants en situation de handicap est essentielle pour assurer l'égalité entre toutes et tous ; elle ne doit pas se faire au rabais.

Nous créerons un véritable service public d'accompagnement des élèves en situation de handicap, avec un nouveau corps de fonctionnaire et un service de 24 heures pour un temps plein ; nous formerons et titulariserons les actuels AESH et mettrons fin à leur mutualisation en supprimant les PIAL.

Nous abaisserons à dix le nombre maximum d'élèves par classe en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et garantirons à chaque élève une place dans une ULIS en ouvrant le nombre de structures nécessaires.

Nous augmenterons le nombre des enseignant·e·s référent·e·s pour la scolarisation des élèves en situation de handicap afin de garantir un suivi individualisé de qualité.

5) La loi de « transformation de la Fonction publique » a profondément modifié la façon dont les personnels sont affectés ou promus en en rendant opaques et illisibles les modalités.

Pourtant les enseignant·es démontrent à 96% leur attachement à des règles équitables et transparentes de gestion des personnels (mouvement, promotion...) étudiées en commission paritaire avec leurs représentant·es élu·es.

Allez-vous abroger cette loi de « transformation de la Fonction publique » et revenir à une gestion équitable et transparente des carrières des personnels ?

Nous abrogerons la loi de transformation de la Fonction publique et rétablirons les commissions paritaires, pour garantir la défense des droits des personnels et une gestion transparente et équitable des carrières et des mutations.

Nous mettrons fin à tous les dispositifs locaux de recrutement et de gestion des carrières.